

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Élargissement de la RD554 et création d'accotements revêtus par busage - PR99+400 à PR100+200 - Commune de La Crau (Dpt 83)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Eric GUERINEAU, Directeur des Infrastructures et de la mobilité

RCS / SIRET

2 | 2 | 8 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) constructions de routes classées dans le domaine public routier (...) des départements (...)	- Élargissement d'une voie existante classée dans le domaine public routier du Département du Var, sur une longueur inférieure à 10km. Modification de la RD 554 sur une distance de 800m : largeur totale portée à 6m et création d'accotements d'une largeur de 2,5m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le département du Var a pour projet l'aménagement de la RD554 entre les PR 99+400 et PR100+200 sur la commune de La Crau, dans le Var.

Cet aménagement consiste en un élargissement de la voirie actuelle, qui sera portée à 6 m (2x3 m) avec la création d'accotements revêtus de largeur 1 m revêtue + berme enherbée par busage des fossés latéraux.

Le calibrage des ouvrages hydrauliques sous accotements permettra d'assurer la prise en charge des surfaces imperméabilisées supplémentaires et le projet hydraulique sera accompagné par la création d'un bassin de rétention.

La création d'accotements permettra le dépassement de cyclistes en toute sécurité.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de la RD554 a plusieurs objectifs :

- Améliorer le fonctionnement de la voirie avec l'élargissement de la chaussée ;
- Améliorer les conditions de sécurité avec la création d'accotements en bordure de chaussée ;
- Favoriser l'usage de modes de déplacement doux ;
- Assurer une lisibilité maximale sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- Résoudre les problèmes hydrauliques par le calibrage des ouvrages latéraux et la création d'un bassin de rétention.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette opération concernera un seul tronçon compris entre le PR 99+400 et le PR 100+200.

La durée des travaux de voirie est estimée à 2 mois.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases successives :

- 1 - Dégagement des emprises et terrassements généraux,
- 2 - Travaux de réseaux avec busage et aménagement du bassin de rétention,
- 3 - Travaux de chaussée
- 4 - Signalisation.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter.

Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'élargissement de la RD554 et la création d'accotements permettra une circulation plus sécurisée, sur les deux voies de circulation, pour les véhicules empruntant la RD554 entre le PR 99+400 et le PR 100+200 (ce projet ne créera pas d'augmentation du trafic routier).

La création d'accotements revêtus, aujourd'hui inexistant dans la zone, favorisera ce type de circulation dite douce et permettra de sécuriser et conforter les déplacements des usagers cyclistes.

D'autre part, le busage des fossés sous accotements permettra une meilleure gestion des écoulements naturels et l'aménagement d'un bassin de rétention permettra de compenser l'augmentation de la surface imperméabilisée.

Actuellement, il n'existe aucun ouvrage de franchissement permettant le rétablissement des écoulements naturels interceptés au droit de la RD554, l'intégration de buses permettra de créer une gestion efficace de ces écoulements après le dimensionnement de ce réseau d'assainissement.

L'aménagement ne modifiera pas les caractéristiques techniques et capacités du canal du Réal situé en aval du projet. Le calibrage des ouvrages assurera la transparence hydraulique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

la procédure loi sur l'eau sera à confirmer ultérieurement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du projet	- Surface approximative de 0,8ha
- Longueur du projet	- Environ 800 ml
- Largeur chaussée	- 2x3 m
- Largeur des accotements	- 2x1 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD554 du PR 99+400 au PR
100+200
83260 Commune de La Crau
Département du Var (83)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 8' 12" E Lat. 6° 4' 46" 487

Point d'arrivée :

Long. 43° 8' 35" E Lat. 6° 4' 46" 538

Communes traversées :

Commune de La Crau (83260) - Département du Var (83)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

(Empty text area for project description and authorization date)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter la proximité avec la ZNIEFF de type II Maurettes - le fenouillet - le mont-redon, à environ 250 m à l'est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de biotope le plus proche se situe à plus de 5km à l'est du projet (Mataffe - Hauts de Hyères), celui n'aura aucune incidence sur cet espace.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'adhésion du parc national de Port-Cros est située plus au sud de la zone de projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Crau est incluse dans le Plan de Prévention du bruit du Réseau Routier National du Var approuvé le 23 mai 2011 et le PPBE2 des Voies Ferrées approuvé le 17 octobre 2016. La RD554 est classée en voie bruyante de catégorie 3 d'après le PLU de la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de La Crau est incluse dans le Périmètre du PPRN Inondation de la vallée du Gapeau, rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2016.</p> <p>La partie à l'extrême nord du projet est concerné par ce PPRN et est situé en zone basse hydrographique et est concernée en partie par les ruissellements. Le projet prend en compte ce risque et met en oeuvre de nouvelles installations de gestion et de prise des eaux pluviales.</p> <p>Aucun PPRT n'est approuvé sur le commune de La Crau.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est présent sur la commune de La Crau et la zone d'étude n'est inscrite dans aucun périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 1,3 km à l'ouest du site Natura 2000 "La plaine et le massif des Maures" (ZPS). D'autres sites Natura 2000 Directive Oiseaux sont présents plus au sud et à l'est de la zone du projet : "Iles d'Hyères" et "Salins d'Hyères et des Pesquier"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus des travaux de terrassement seront réutilisés autant que possible dans le cadre du projet. L'excédent en matériaux sera évacué vers des décharges agréées ou recyclé dans la mesure du possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il pourra être nécessaire de faire apporter des matériaux supplémentaires afin de réaliser les travaux de voirie et notamment pour la création des accotements. Le Maître d'Ouvrage favorisera la mise en oeuvre de matériaux locaux afin de limiter les distances d'acheminement. La quantité de matériaux utiles sera négligeable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD554 se situe sur un espace déjà anthropisé à proximité de l'espace urbain de la commune de La Crau ainsi que de zone agricoles occupées par des vignes. L'emprise supplémentaire utile à la mise en oeuvre des accotements est limitée aux fossées latérales. La zone du projet n'est inscrite dans aucune délimitation d'un espace ZNIEFF et Natura 2000 bien que situés à proximité. Les potentialités d'impact écologique dans la zone restent faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente aucune continuité ni communauté d'habitats en lien avec les sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu de manière à respecter au mieux les exploitations agricoles présentes. Les accès aux explorations seront maintenus et les surfaces agricoles ne seront pas impactées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité de la partie nord du projet est concerné par une zone basse hydrographique inscrite dans le PPRI de la vallée du Gapeau. Cette zone est soumise aux ruissellements des eaux et le projet prendra en compte de nouvelles installations de traitement et de gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet actuel n'implique pas de modification du trafic circulé par rapport à la situation actuelle. Le projet prévoit également la création de deux accôttements revêtus (un dans chaque sens de circulation) qui pourra favoriser les modes de déplacement doux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassement et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Les nuisances engendrées ne seront pas significatives bien que quelques habitations soient présentes en partie nord près de la zone du projet. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore puisque le trafic routier sera inchangé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière peut être une source de nuisance olfactive dans le cadre du projet. La circulation restera inchangée et les nuisances seront donc négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, l'utilisation d'engins de chantier pourra entraîner une pollution au même titre que la circulation routière pendant une courte durée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, l'utilisation de certains engins de chantier pourra entraîner des vibrations. Leur durée étant de 30 jours au plus, sur les deux mois de travaux, ils n'entraîneront pas de nuisances significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses du secteur sont produites par la circulation routière déjà existante. Le projet ne modifiera pas la situation actuelle.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des rejets dans l'air sont possibles dans la phase travaux (poussières notamment). Le respect du Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var pendant cette période limitera au maximum ces émissions.</p> <p>En phase d'exploitation, pas d'augmentation de trafic et donc pas de rejet de polluants supplémentaires par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, toutes les dispositions pour prévenir les risques accidentels seront prises.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur la site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact significatif sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas la nature des infrastructures, des activités et la nature de l'occupation du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty text area for describing cumulative impacts]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty text area for describing transboundary effects]

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prévues en phase chantier sont liées à l'application du CCEG du CD83 (Gestion des déchets de chantier, mise en œuvre de systèmes d'assainissement provisoire, choix du matériel pour limiter les nuisances sonores, sensibilisation des entreprises, limitation des émissions de poussières...).

En phase d'exploitation il s'agit d'une amélioration globale des conditions de sécurité pour les automobilistes d'une part, et pour les cyclistes d'autre part qui bénéficieront des larges accotements revêtus.

Le projet prend également en compte la création d'infrastructures souterraines de gestion des eaux de ruissellement le long de la RD554, et assure la compensation de l'imperméabilisation par la réalisation d'un bassin de rétention.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des spécificités du projet, il semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire. L'impact du projet est globalement positif avec l'amélioration des conditions de sécurité pour usagers automobilistes et cyclistes, ainsi que l'amélioration du drainage des eaux de ruissellement du site (avec notamment la réalisation d'un bassin de rétention pour la compensation de l'imperméabilisation). De plus, l'emprise projet est faible et se limite à des espaces déjà anthropisés avec un impact négligeables sur les espaces voisins (naturels, résidentiels et agricoles). Ce secteur n'est, de plus, pas soumis à des contraintes de protection ou d'inventaire environnemental. En phase exploitation, il n'est pas prévu de modifications conséquentes qui produiront des nuisances et pollutions supplémentaires. Quelques nuisances en phase travaux pourront avoir lieu mais seront limitées dans le temps et par l'application de la CCEG.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

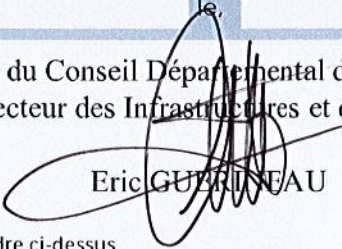
Toulon

le,

05 OCT. 2018

Signature

Pour le Président du Conseil Départemental du Var et par délégation
Le Directeur des Infrastructures et de la mobilité


Eric GUERINNEAU

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

